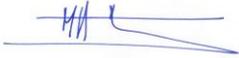
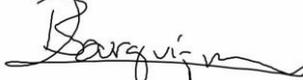
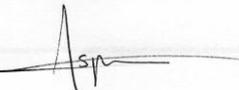


## P.V. Délibération de jury d'admission en DFGSP 2025-2026 9 juillet 2025 – étude de candidatures LAS Lyon

Nom-Prénom	Grade	Etablissement	Signature
<b>Président</b>			
Lars Petter JORDHEIM	PU	UCBL	
<b>Membres</b>			
Marie-Alexandrine BOLZINGER	PU	UCBL	
Christelle MARMINON	MCF	UCBL	
Stéphanie SENTIS	MCF	UCBL	
Laurent BOURGUIGNON	PUPH	UCBL	
Maëlle JOSPIN	MCF	UCBL	
Laurent ROUX	Personne qualifiée	ESA	
David CORNEILLE	Personne qualifiée	BOEHRINGER INGELHEIM	

### Relevé de décisions :

- Pour les étudiants en LAS1, les étudiants ayant un score pharmacie supérieur à 14,10/20 sont admis, les étudiants ayant un score pharmacie entre 9,80 et 14,10/20 sont mis en liste complémentaire.
- Pour les étudiants en LAS2/3, les étudiants ayant un score pharmacie supérieur à 13,90/20 sont admis, les étudiants ayant un score pharmacie entre 9,50 et 13,90/20 sont mis en liste complémentaire.
- Pour les LAS1, les étudiants numéro 12418834 et 12401058 ayant le même score (ex-aequo), l'étudiant numéro 12418834 est placé avant l'étudiant 12401058 sur la liste complémentaire.
- Pour les LAS2/3, les étudiants numéro 12309169 et 12310312 ayant le même score (ex-aequo), l'étudiant numéro 12309169 est placé avant l'étudiant 12310312 sur la liste principale.
- Pour les LAS2/3, les étudiants numéro 12303492 et 12204048 ayant le même score (ex-aequo), l'étudiant numéro 12204048 est placé avant l'étudiant 12303492 sur la liste complémentaire.

- Pour les LAS2/3, les étudiants numéro 12313291 et 12302840 ayant le même score (ex-aequo), l'étudiant numéro 12302840 est placé avant l'étudiant 12313291 sur la liste complémentaire.
- Pour les LAS2/3, les étudiants numéro 12418431 et 12108389 ayant le même score (ex-aequo), l'étudiant numéro 12418431 est placé avant l'étudiant 12108389 sur la liste complémentaire.
- Pour les LAS2/3, les étudiants numéro 12200209 et 12104240 ayant le même score (ex-aequo), l'étudiant numéro 12200209 est placé avant l'étudiant 12104240 sur la liste complémentaire.
- Pour les LAS2/3, les étudiants numéro 1231190 et 12300319 ayant le même score (ex-aequo), l'étudiant numéro 1231190 est placé avant l'étudiant 12300319 sur la liste complémentaire.
- Pour les LAS2/3, les étudiants numéro 12305973 et 12213486 ayant le même score (ex-aequo), l'étudiant numéro 12213486 est placé avant l'étudiant 12305973 sur la liste complémentaire.
- Pour les LAS2/3, les étudiants numéro 12313298 et 12316338 ayant le même score (ex-aequo), l'étudiant numéro 12316338 est placé avant l'étudiant 12313298 sur la liste complémentaire.
- Pour les LAS2/3, les étudiants numéro 12306221 et 12303801 ayant le même score (ex-aequo), l'étudiant numéro 12303801 est placé avant l'étudiant 12306221 sur la liste complémentaire.
- Pour les LAS2/3, les étudiants numéro 12305780 et 12313722 ayant le même score (ex-aequo), l'étudiant numéro 12313722 est placé avant l'étudiant 12305780 sur la liste complémentaire.
- Pour les LAS2/3, les étudiants numéro 12302900 et 12307981 ayant le même score (ex-aequo), l'étudiant numéro 12302900 est placé avant l'étudiant 12307981 sur la liste complémentaire.
- Pour les LAS2/3, les étudiants numéro 12312900 et 12210553 ayant le même score (ex-aequo), l'étudiant numéro 12210553 est placé avant l'étudiant 12312900 sur la liste complémentaire.
- Pour les LAS2/3, les étudiants numéro 12202893 et 12303796 ayant le même score (ex-aequo), l'étudiant numéro 12202893 est placé avant l'étudiant 12303796 sur la liste complémentaire.
- Pour les LAS2/3, les étudiants numéro 12214364 et 12203783 ayant le même score (ex-aequo), l'étudiant numéro 12203783 est placé avant l'étudiant 12214364 sur la liste complémentaire.